



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Elvina SAVIOUX, Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n°07-03102025-04 : Organisation des sorties et séjours culturels de la Commune pour l'année 2025 : Approbation d'un avenant n°1 au marché

Par délibération du 9 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le marché pour l'organisation des sorties et séjours culturels de la Commune pour l'année 2025 à la société SGVE – Société Grenobloise de Voyage et d'Entreprises (Groupe PERRAUD).

Ce marché a pris la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents avec un montant maximum de commandes fixé à 130 000 € HT pour la durée de l'accord-cadre (12 mois).

Au fur et à mesure de l'année et de l'exécution de ce marché, les services de la commune ont constaté des évolutions entre les prix proposés initialement lors de la remise des offres et les prix réels des voyages organisés. Ces évolutions s'expliquent notamment par l'augmentation des tarifs des déplacements aériens.

Compte tenu de ces augmentations, il apparaît nécessaire de procéder, par voie d'avenant, à une adaptation du montant maximum du marché en le portant de 130 000 à 150 000 € HT.

Le projet d'avenant est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de valider un avenant n°1 au marché relatif à l'organisation des sorties et séjours culturels de la Commune pour l'année 2025 passé avec la société SGVE, afin de porter le montant maximum de commandes dans le cadre du marché à 150 000 € HT ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 624 du budget communal 2025 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS



Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/2025

ID : 038-213805278-20251003-07_03102025_04-DE

Berger
Levrault